

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 OCTOBRE 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-QUATRE OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 18 octobre 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Nathalie BOUZID, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, David BURLLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Catherine DREZET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Camille CAURET,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Marie-Paule ALLAIN,
- Yvon BERHAULT, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Catherine LELIONNAIS



Délibération n°2023-178

Membres en exercice : 69 Présents : 55

Absents : 14

Pouvoirs : 8

EAU ASSAINISSEMENT DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021-2028 (ERQUY, PLURIEN ET HENANBIHEN) AVENANT N°1 AU CONTRAT

Lamballe Terre & Mer a confié la gestion de son service public d'assainissement collectif à la société SAUR sur le territoire des communes d'Erquy, Plurien et Hénanbihen par contrat de délégation de service public signé le 2 décembre 2020, pour la période 2021-2028. Ce contrat n'a pas fait l'objet d'avenant.

Le réseau d'assainissement collectif du secteur de la Ville Berneuf à Pléneuf-Val-André est raccordé au système d'assainissement de la commune d'Erquy. De ce fait, les eaux usées transitant par ce réseau sont traitées par la station d'épuration d'Erquy. La facturation de ce traitement est réalisée annuellement par la société SAUR, sans que les modalités techniques et financières ne soient définies à son contrat de délégation de service public.

Aussi, il est proposé de passer un avenant n°1 au contrat de délégation de service public relatif à la gestion de l'assainissement collectif des communes d'Erquy, Hénanbihen et Plurien, pour préciser ces modalités techniques et financières.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de préciser les modalités techniques et financières du traitement des eaux usées de La Ville Berneuf sur le réseau et la station d'épuration d'Erquy dans le contrat de délégation de service public d'assainissement collectif des communes d'Erquy, Plurien et Hénanbihen 2021-2028,
- APPROUVE les modalités de l'avenant n°1 au contrat établi,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la gestion de l'assainissement collectif sur le territoire des communes d'Erquy, Plurien et Hénanbihen, et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

7 NOV. 2023

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le

8 NOV. 2023

8 NOV. 2023

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale